

Près de trois mois après son incarcération à la prison centrale de Libreville

Jean Rémy Yama recouvre la liberté

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

INCULPE par un juge d'instruction pour "les délits d'attroupement non armé ayant troublé l'ordre et la tranquillité publics", puis mis sous mandat de dépôt, depuis le 13 juillet dernier, à la prison centrale de Libreville, Jean-Rémy Yama, président de Dynamique unitaire (DU), l'une des centrales syndicales de l'administration publique, a été libéré jeudi dernier en fin d'après-midi.

« Sa libération intervient après une demande de liberté provisoire sous caution, au terme de son interrogatoire au fond de l'instruction de l'affaire qui

l'a conduit devant la justice », explique une source judiciaire contactée hier matin par l'Union.

« C'est simplement le cours normal des règles de la procédure pénale. Les précédents refus de mise en liberté provisoire qu'il avait sollicités antérieurement s'expliquent par le fait qu'il n'avait pas été entendu au fond », renseigne la même source, précisant que « le dossier suit toujours son cours à l'instruction, notwithstanding sa mise en liberté sous caution. »

Malgré plusieurs relances, hier, auprès de quelques-uns de ses proches et collègues syndicaux, il ne nous a pas été possible de joindre M. Yama.

Le président du Syndicat national des enseignants-chercheurs (Snec) et de la



Photo : DR

Jean-Rémy Yama, interpellé le 9 juillet, a été libéré le 6 octobre dernier.

DU avait été interpellé le 9 juillet dernier, alors qu'il s'apprêtait à tenir une assemblée générale avec ses partisans à leur siège situé non loin du rond-point de la Démocratie. Ce même jour, rappelle-t-on, les partisans du candidat Ali Bongo Ondimba s'étaient réunis au même lieu pour adouber leur champion qui venait de déposer son dossier de candidature à la présidentielle, à la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap). La police avait alors dispersé la manifestation des activistes de la société civile et interpellé plusieurs leaders syndicaux, dont Jean-Rémy Yama. Lui que le gouvernement n'a cessé d'accuser d'avoir lancé des cailloux sur des policiers,

alors que les preuves de ces allégations, contenues semble-t-il dans des "vidéos", ne seraient toujours pas visibles.

Si la libération de Jean-Rémy Yama est bien accueillie dans l'opinion, en ce qu'elle constitue une petite source d'apaisement dans le milieu syndical qui en avait fait une des exigences à la rentrée scolaire 2016-2017 ce mois d'octobre, de nombreux observateurs estiment que le gouvernement gagnerait à élargir cette mesure à tous les syndicalistes actuellement en détention et dont les dossiers seraient vides. Nul doute que les autorités devraient œuvrer dans ce sens, afin de permettre aux enfants de connaître une rentrée non tumultueuse.

A Lambaréné

Il meurt subitement au milieu de la foule

E.N.
Libreville/Gabon

Selon le médecin légiste qui a constaté la mort clinique du Camerounais, Benjamin Bayiha aurait succombé des suites d'un mal mystérieux qui le rongerait depuis un certain temps.

« C'EST vraiment bizarre que l'on trouve la mort partout, de nos jours. Voilà un jeune homme qui vient de s'écrouler devant nous. Quelle mort trop rapide ! Il n'a même pas eu le temps de dire quelque chose », commente une femme, la soixantaine, qui vient d'assister au décès d'un homme au milieu de la foule, à la gare routière de Lambaréné, dans le deuxième arrondissement. La scène, qui se déroule le 5 septembre dernier aux environs de 17 heures, attire aussitôt une foule de

personnes composée, entre autres, de passagers et autres badauds. Tout comme le malheureux Benjamin Bayiha qui vient d'être soudainement rappelé à Dieu, les personnes présents lors du drame s'y retrouvent tous les jours pour attendre des véhicules à destination ou en provenance de Fougamou.

Ce jour-là, explique-t-on, le défunt Bayiha était en attente d'une "occasion" à destination de son domicile situé à une quinzaine de kilomètres de la gare routière du chef-lieu du Moyen-Ogooué. Mais le destin en a décidé autrement. Il ne rentrera donc jamais chez lui sur ses deux pieds.

Face à cette situation pour le moins insolite, les chargeurs de la gare routière ont alors saisi le procureur de la République de Lambaréné, Guichard Mebale. Ce dernier,

une fois sur les lieux, a ordonné, après constat, que la dépouille soit évacuée vers la maison de pompes funèbres. Avec la consigne stricte faite aux responsables de cette structure de ne pas mettre le corps dans la chambre froide avant l'arrivée du médecin légiste.

C'est d'ailleurs lui-même le représentant du parquet de Lambaréné qui s'est chargé d'aller chercher le Dr Kéita Ondo qui exerce également les fonctions de médecin légiste à l'hôpital régional de Lambaréné. Le toubib a non seulement conclu à la mort clinique du Camerounais, mais aussi révélé que le défunt était déjà malade depuis un certain temps. Il aurait été donc terrassé par le mal qui le rongait. Cette thèse du praticien se confirmerait par la présence d'un sachet de médicaments, dont des

antibiotiques, trouvés sur le mort.

Désormais fixé sur les causes de ce décès, il ne restait plus au procureur qu'une énigme à résoudre, celle de l'état-civil de la per-

sonne décédée, d'autant qu'elle ne possédait aucun document sur elle permettant son identification. Mais à la suite des investigations menées, Benjamin Bayiha a été formellement identifié par ses compa-

triotés, qui affirment que ce dernier n'aimait pas fréquenter les siens. Pis, il aurait refusé d'adhérer aux Associations de la communauté camerounaise présentes dans la province du Moyen-Ogooué.

Fait d'ailleurs

Un curé judoka met un cambrioleur au tapis

AFP
(Bobigny/France)

UN curé a maîtrisé vendredi avec une prise de judo un homme qui essayait de le cambrioler, mais son église, située à Drancy près de Paris, a tout de même été évacuée sur fond de crainte d'attentat.

En début de matinée, le prêtre, qui dort dans le presbytère, a été réveillé par du bruit. "Il se retrouve alors nez-à-nez avec un gars qui est en train de le cambrioler, et qui lui casse une bouteille sur la tête", a

expliqué à l'AFP un responsable de la mairie de Drancy, Dominique de Pontfarcy.

Mais le curé, âgé de 48 ans, est un ex-judoka: il "a fait quelques prises bien senties qui l'ont immobilisé au sol". "L'annonce de l'agression d'un curé sur les ondes de la police a entraîné un dispositif important: l'église attente, où se tenait une messe, a été évacuée, et de nombreux véhicules mobilisés", a raconté le collaborateur du maire.

La France a subi depuis janvier 2015 une série d'attaques jihadistes ayant fait 238 morts. La dernière victime est un prêtre

égorgé dans son église en juillet. "Vu le contexte, quand on nous annonce un prêtre agressé, vous imaginez ce qu'on imagine", a confirmé à l'AFP une source policière, qui a décrit un "dispositif très renforcé", avec "plusieurs équipages" et des chiens chargés de détecter d'éventuel explosifs.

L'agresseur, âgé de 45 ans, est "très défavorablement connu des services de police", notamment pour des faits de vols et de violences.

Transporté dans un hôpital avec une profonde estafilade au crâne, le curé en est sorti en fin de matinée.



Appel d'offres
Transport du Personnel

Dans le cadre de leurs activités agricoles, les sociétés du groupe Olam (Olam Palm Gabon et Olam Rubber Gabon) souhaitent améliorer la mobilité de leurs personnels en mettant en place un service de transport. Le prestataire devra opérer des rotations entre les différents points de rassemblement et les plantations. Les spécificités de nos sites sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Localisation	Nombre de travailleurs	Le kilométrage mensuel estimé entre les plantations et les points de rassemblement
Kango	1 056	5 868
Mouilla	4 316	39 780
Ndéndé	628	5 798
Bitam	1 343	14 716
Total	7 343	65 962

Le prestataire devra fournir un dossier contenant sa proposition, les pièces afférentes à la mise en circulation des véhicules de transport public ainsi que la zone ou les zones qu'il souhaite desservir.

Les véhicules devront notamment répondre aux standards suivants :

- Les sièges doivent être solidement fixés au sol et équipés de ceintures de sécurité sous-abdominales
- Freins antiblocage (ABS)
- Contrôle électronique de stabilité (ESC)
- 35 places assises par camion

Les prestataires souhaitant répondre à l'appel d'offres sont invités à faire parvenir leurs dossiers au Responsable de l'Approvisionnement, Olam Palm Gabon, Galerie tsika (Mbola) BP 13559 Libreville ou par courriel à kamantha.bondara@olamnet.com, en donnant le nom de la société et le numéro de téléphone/e-mail de la personne à contacter avant le 31 octobre 2016.

Les prestataires ayant fourni les dossiers les plus pertinents seront contactés pour un entretien au cours duquel les données techniques de la prestation seront communiquées.

Pour toutes précisions merci de contacter :

Davy Lionel Moungoungui
P - 241 04 58 72 65 / 02 79 84 31
davy.moungoungui@olamnet.com

www.olamgroup.com

